

Commune de Veyrier

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 11 mars 2025 à 19h30

Salle du Conseil municipal

Sont présents : Mme A. BATARDON-CHAVAZ, Présidente

Mmes M. BESSAT-MACCHI, M. CHERBULIEZ,
M.-L. DESARDOUIN, M. GAUTROT, C.-F. MATTHEY et F. MAYE,
Conseillères municipales

MM. J.-M. BALDIN, F. BARRO, A. BERNEY, C. BUCHWALDER,
O. DUC, J.-L. GÄMPERLE, C. HUTZLI, S. KAPANCI, S. LUISIER,
Y. MESOT, Y. MONNAT, M. MÜLLER, A. PAUTEX, F. SCHOCH
et C. ZUFFEREY, Conseillers municipaux

Sont excusés : Mmes M. BARRAS CAVE, G. BISSON, Conseillères municipales
M. J. JOUSSON, Conseiller municipal

Y assistent : M. J.-M. MARTIN, Maire et Président
M. C. ROBERT, Vice-président
Mme A. TAGLIABUE, Membre
Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale
Mme S. CHAPOU, Procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2025.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Grands Esserts – crédit de réalisation de la première partie de la promenade des Cirses (prop.n°25.01) – Rapport de la commission commune des finances, sécurité et administration et des Grands Esserts du 4 mars 2025 – Délibération.
5. Propositions du Conseil administratif.
 - a) Crédit de construction équipement communal mixte. (prop. n°25.03) budgétaires supplémentaires (prop. n°24.18)
 - b) Cession gratuite au domaine public communal d'une partie de la parcelle 4517, propriété de l'Etat de Genève, dans le cadre du projet de continuité du ch. des Beaux-Champs aux Grands Esserts. (prop. n°25.04)
 - c) Remplacement de l'éclairage du stade de football de Veyrier-village. (prop. n°25.05)
6. Propositions des Conseillers municipaux.
 - a) Pour un aménagement provisoire de la parcelle 5209. (prop. n°25.06)
7. Questions et divers.

La présidente ouvre la séance en laissant d'emblée la parole à Mme Maude BESSAT-MACCHI qui la lui a demandée au préalable.

Mme BESSAT-MACCHI lui rend hommage en prononçant le discours suivant : «J'aimerais, par ces quelques mots, rendre hommage à M. Raymond JEANNERET, décédé le 28 février dernier. Raymond était un homme engagé, généreux, toujours prêt à rendre service. Un homme, au parti socialiste (PS) depuis 30 ans, qui m'a accueillie au parti il y a 23 ans, qui a été mon voisin en ce Conseil à mes débuts, qui m'a encouragée, épaulée et soutenue. Raymond était porteur des idées du PS dans bien des domaines et engagé très au-delà. Sa bonhomie, un peu bourrue parfois mais jamais dénuée d'humour, nous manquera. Ses compétences et son soutien nous manqueront, mais nous gardons dans nos cœurs un camarade qui était un pilier de notre section. Nous sommes de tout cœur avec ses proches que ce départ brutal a profondément affecté».

Une minute de silence est observée.

Mme DESARDOUIN lui rend également hommage en prononçant le discours suivant : «C'est avec une profonde émotion et un grand regret que je me présente devant vous pour rendre hommage à un ancien Conseiller municipal décédé, M. Raymond JEANNERET. Il a consacré une grande partie de sa vie à soutenir le parti socialiste avec dévouement et passion et à servir notre commune. C'était un mentor. Il était l'un de ceux qui tendait la main à toutes celles et ceux qui faisaient le premier pas vers le parti socialiste de Veyrier, celui qui te briefait au caucus, lors de chaque séance du Conseil, celui qui te permettait de rester debout après chaque chute. C'était le rédacteur en chef de la fameuse "Lucarne", que vous connaissez tous, le recruteur des candidats lors des périodes électorales, un militant inconditionnel pendant les campagnes. C'était le trésorier qui vous traquait si, par hasard, vous aviez oublié de payer la cotisation. Au Conseil municipal, il ne faisait pas de longs discours, mais il savait, avec une franchise brutale qui déconcertait parfois certains, dire quelques mots bien sentis. Il n'avait aucun égard envers qui que ce soit, surtout lorsqu'il s'agissait de défendre son principe sacré : l'intérêt des Veyrites. Plusieurs anecdotes concernent diverses altercations verbales phénoménales qui ont eu lieu au sein de ce Conseil avec un certain Conseiller municipal, dont j'ometts de citer le nom. Son inépuisable constance envers le parti faisait de lui un véritable phare. Vous connaissez sans nul doute ce vers romantique de Lamartine : "Un seul être vous manque et tout est dépeuplé". Raymond, toi que nous regrettons tous, repose en paix. Le Juste a dit : "L'écriture, ne meurt pas tout entier, il laisse derrière lui, la trace et ses vertus". Nous adressons nos pensées sincères à sa famille et à ses proches».

La présidente, en préambule à la séance, prononce le discours suivant : «Nous voici à la dernière séance du Conseil municipal avant les élections et je souhaite prendre un instant pour revenir sur ces dernières semaines. Cette campagne électorale est une belle opportunité de nous retrouver, d'échanger et de débattre, mais aussi et surtout, de partager des moments avec la population. Je pense notamment au rendez-vous citoyen du lundi 3 mars et je tiens à remercier chaleureusement Mme LIPAWSKY et M. MESOT pour leur dévouement à faire vivre cet espace de dialogue. Je pense aussi aux rencontres sur le terrain, comme le marché à la ferme de samedi dernier. Ces moments sont essentiels. Ils nous permettent non seulement d'expliquer nos

idées, mais aussi d'apprendre à nous écouter et à mieux comprendre ce qui nous anime. C'est bien cela qui nous permettra, demain, de travailler ensemble pour notre commune. Voilà pourquoi, avant de démarrer cette séance, je tenais à souligner l'importance de ces échanges et j'espère que nous continuerons à faire vivre ce dialogue, quel que soit le résultat des élections et les responsabilités de chacun, demain».

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2025.

Le procès-verbal de la séance du 4 février 2025 est approuvé par 19 oui et 2 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente indique avoir reçu deux courriers de l'ACG. Le premier date du 17 février et stipule que la décision d'octroi d'une subvention d'investissement destinée à la rénovation du Centre funéraire de Saint-Georges peut entrer en force. Le second courrier, daté du 4 mars, stipule que la décision d'augmenter l'enveloppe sportive peut entrer en force. Un troisième courrier, adressé par la commune de Bernex en date du 8 mars, concerne la traditionnelle course pédestre "À travers le Coteau". La 46ème édition aura lieu le samedi 12 avril 2025. Pour plus de détails sur l'événement, elle invite à consulter le site officiel et à la contacter si des membres du Conseil municipal souhaitent y participer.

3. Communications du Conseil administratif.

M. MARTIN indique qu'une réception en l'honneur du skieur Tanguy NEF sera organisée le lundi 14 avril, à partir de 17h30, dans l'ancienne salle communale, pour célébrer sa médaille d'argent lors de la course combinée par équipe au championnat du monde de ski de Saalbach. Le contour de cette manifestation sera communiqué ultérieurement. Ensuite, il présente deux nouveaux chefs de services : Mme Nathalie BOK, cheffe du service Accueil, communication et développement culturel et M. Alberto CARIDAD, chef du service des Finances.

M. ROBERT annonce que l'autorisation de construire pour le groupe scolaire des Grands Esserts, comprenant réfectoire, salle de sport, locaux pour l'accueil parascolaire, aula, abri de protection civile relié au chauffage à distance, aménagements et stationnements extérieurs, est en force. Il rappelle qu'un décapage du terrain a eu lieu avant l'hiver et informe que les travaux devraient commencer prochainement, en fonction de la météo. Ensuite, il rappelle qu'une séance d'information publique sur la gestion des eaux et faisant suite à une motion déposée il y a quelques années aura lieu le 13 mars 2025 à 19h30 à la salle Grand-Salève. Enfin, il informe avoir signé un bon pour accord pour la création d'un passage piéton sur la route Antoine-Martin, au niveau du chemin Henri-Berner, afin de sécuriser le chemin de Place-Verte. Cela était attendu depuis plusieurs années à la suite d'un grave accident.

Mme TAGLIABUE annonce que le Conseil administratif a décidé d'octroyer une aide d'urgence de CHF 500 à EPER pour ses activités en faveur de la population civile en détresse dans la région Somali du sud de l'Ethiopie. Concernant les événements culturels, elle indique que «L'Œuf», un spectacle pour jeune public, se tiendra dimanche 23 mars à 16h00 à la salle Grand-Salève. Le vernissage de l'exposition de Marianne Herjean «Les Étoiles et la graine», quant à lui, aura lieu le jeudi 27 mars dès 18h30, à la Mansarde. L'exposition restera jusqu'au 13 avril et elle invite les Commissaires des affaires sociales à s'y rendre après la commission. Ensuite, un concert de Beyrouth Express mariant jazz contemporain et sonorités orientales aura lieu le vendredi 28 mars à 20h00 à la salle Grand-Salève. Finalement, l'opération «Arrachage des laurelles» dans les forêts de Veyrier, organisée par le WWF et ForêtGenève en collaboration avec la commune, aura lieu le samedi 5 avril de 09h30 à 16h00.

4. Grands Esserts – crédit de réalisation de la première partie de la promenade des Cirses (prop.n°25.01) – Rapport de la commission commune des finances, sécurité et administration et des Grands Esserts du 4 mars 2025 – Délibération.

M. GÄMPERLE explique que la commission a reçu Mme RAULET de CI Conseils, conseil et assistance à maîtrise d'ouvrage, ainsi que M. DESCOMBES de l'atelier ADR. Ceux-ci ont exposé le projet de la réalisation de la première partie de la promenade des Cirses. Cette présentation, très intéressante, a suscité de nombreuses questions, tant sur l'aménagement que sur la sécurité des usagers qui se rendront à la future école, durant les années de ce chantier. Le crédit demandé a également provoqué des questionnements, en particulier sur le poste « intérêts intercalaires », dont les réponses sont disponibles dans le document annexé au rapport. Ce soir, le Conseil administratif proposera un amendement, afin de réduire ce taux intercalaire de 2,5% à 2%, de façon à réduire le crédit de CHF 120'000.

M. BALDIN déclare que cette promenade, parfois large de 40 mètres, est un bel espace de nature et qu'il est bon qu'elle soit réalisée sans tarder et mise à disposition des premiers habitants des Grands Esserts. Le groupe Socialistes-Vert.e.s souhaite que cet espace, interdit aux cycles, permette aux futurs habitants du quartier qui ne bénéficient pas de jardins privés de s'y attarder et de s'y asseoir pour se ressourcer. Ils aimeraient, pour cela, que du mobilier urbain, plus confortable et plus accueillant que ce qui a été présenté en commission, soit installé. Ils suggèrent aussi qu'à la belle saison, comme cela se fait au parc des Bastions, du mobilier léger, tel que des transats, soit proposé aux habitants. Dans cette attente, ils approuvent la demande de crédit en vote immédiat.

M. BUCHWALDER remarque qu'il s'agit là d'un bon projet et que toutes les questions qui ont été posées, notamment sur la temporalité, ont obtenu des réponses convaincantes. Néanmoins, il s'abstiendra, car il regrette de ne pas avoir reçu les informations financières complètes. En effet, il n'avait pas la transparence nécessaire concernant les grands postes et aurait souhaité avoir le fichier Excel pour connaître le nombre d'arbres qui seront plantés et leur prix.

Mme GAUTROT indique que la commission conjointe des Grands Esserts et des finances, sécurité et administration a été constructive et a permis d'étudier ce crédit de réalisation de la première partie de la promenade des Cirses. Néanmoins, elle demande quelle référence les services de la mairie ont utilisé pour s'assurer que le crédit de CHF 4'600'000 pour la réalisation de la promenade soit conforme aux prix du marché. Les Vert'libéraux acceptent le rapport conjoint de la commission des Grands Esserts et des finances, sécurité et administration, ainsi que le projet de délibération.

M. MÜLLER remarque que la commission conjointe des Grands Esserts et des finances, sécurité et administration, en présence des mandataires, a donné lieu à des échanges et questions très intéressants et productifs. Sans surprise, les membres de la commission des Grands Esserts se sont plus intéressés aux aspects du projet, tandis que ceux de la commission des finances, sécurité et administration se sont penchés sur les aspects budgétaires. À cet égard, ils ont posé quelques questions pertinentes auxquelles le Conseil administratif a donné réponse dans un document séparé. Le groupe Le Centre est satisfait des réponses obtenues et du nouveau plan financier qui comporte une diminution de CHF 120'000. Ils proposent donc d'accepter l'amendement et le projet de délibération.

M. GÄMPERLE indique que le groupe Veyrier-Ensemble remercie M. MARTIN pour les précisions apportées à la suite de la commission commune des Grands Esserts et des finances, sécurité et administration. Ils acceptent ce crédit de construction et se réjouissent que cette première partie d'espace public, très végétalisée et dédiée à la promenade, offre un cadre agréable aux premiers habitants qui subiront les nuisances des travaux pendant de nombreuses années. La promenade des Cirses permettra également aux enfants des Messicoles et de Cour de Vessy de se rendre à l'école, en toute quiétude, par un cheminement sécurisé. C'est une étape importante qui marque le début des travaux d'aménagement extérieurs.

Mme DESARDOUIN annonce qu'après lecture de l'exposé des motifs, elle conclut que la demande du crédit pour la réalisation de la première partie de la promenade des Cirses est justifiée. Elle entre donc en matière et demande le vote immédiat.

M. BARRO indique que le groupe PLR soutient cet aménagement nécessaire à la réussite de ce quartier. Ils rappellent qu'une pépinière provisoire avait initialement été imaginée et que certains Conseillers municipaux avaient proposé d'anticiper la promenade des Cirses, pour la voir se réaliser le plus rapidement possible, permettre aux arbres de grandir suffisamment pour l'arrivée des premiers habitants et pour que ces derniers puissent bénéficier d'un environnement arboré de qualité. Ils sont satisfaits de cette décision d'anticiper la réalisation, bien que des intérêts intercalaires en résultent du fait que le projet s'étendra sur plusieurs années et nécessitera des coutures avec le PLQ des Cirses. S'agissant des coûts, la remarque de Mme GAUTROT est exacte. Cependant, il est difficile d'être absolument précis, lorsque les travaux s'entendent sur six ans, car il faut considérer les aléas des renchérissements et des coûts des matériaux. De plus, il pourrait y avoir des moraines et de la roche. Mais, il pourrait également y avoir de bonnes surprises. Si les entreprises ont de l'appétit, elles peuvent aussi proposer des prix intéressants. Ensuite, il rejoint M. BUCHWALDER, car une grande variété de crédits de construction et d'aménagement sont présentés au Conseil municipal, parfois avec des valeurs statistiques, parfois avec des valeurs blocs. Alors que la proposition de la parcelle 5209 présentait des prix

à la chaise près, la proposition de la promenade des Cirses, présente des prix en bloc. Disposer de quelques valeurs statistiques permettrait d'identifier si la gamme de prix est admissible et compatible avec les moyens de la commune ; cela serait rassurant pour tous et permettrait de s'assurer que les ressources sont judicieusement utilisées. Ils demandent donc que, dans le futur, les crédits de construction soient assortis de valeurs référentielles pour permettre une bonne comparaison entre les projets, d'autant plus que l'ensemble des mandataires et les services de la commune disposent d'éléments référentiels de comparaison. Ils enjoignent les Conseillers municipaux à soutenir ce projet.

En réponse à la demande de Mme GAUTROT, **M. MARTIN** indique que la commune s'est associée avec le Groupement Essvert et que Mme RAULET, assistant maître d'ouvrage faisant partie d'une société bien connue, a évalué ce projet d'espace public, pour l'ensemble des Grands Esserts, avec les équipes techniques communales. Pour le Conseil administratif, ces références sont largement suffisantes pour affirmer que les éléments liés à ce projet ont été analysés et comparés. De plus, il rappelle que, lors de la commission, de nombreuses questions portant sur l'espace public et les Grands Esserts ont été posées aux intervenants. Or, c'est lorsque ces derniers ont quitté la séance que les questions financières ont été posées. Les intervenants auraient pu fournir le détail demandé, si la question leur avait été posée. Ce détail a d'ailleurs été fourni lors de la communication qui a suivi deux jours après. Finalement, le Conseil administratif a l'intention de proposer un amendement concernant les intérêts intercalaires s'élevant à 2,5% dans le budget initial. Ils seront abaissés à 2%, ce qui diminue la demande de crédit de CHF 4'600'000 à CHF 4'480'000.

Le rapport est accepté à l'unanimité — 21 oui.

L'amendement est accepté par 20 oui et 1 abstention.

La présidente donne lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est accepté par 20 oui et 1 abstention.

5. Propositions du Conseil administratif.

a) Crédit de construction équipement communal mixte. (prop. n°25.03)

M. ROBERT indique que cette proposition concerne le crédit de construction pour l'équipement communal mixte, situé dans le village, dans le périmètre de l'ancienne salle communale. Le programme avait déjà été présenté et a peu changé, mais des adaptations ont dû être effectuées pour répondre aux demandes de différents services de l'État. Ce projet concerne les bâtiments faisant l'objet d'une attention particulière de la part du Service des monuments et des sites. De plus, les deux arbres remarquables, le cèdre et le magnolia, ainsi que les systèmes racinaires et les couronnes des tilleuls ont contraint le mandataire à revoir les aménagements initialement prévus. D'autres demandes s'ajoutent à cela et ces adaptations pourront être présentées en commission. Il rappelle tout de même les grandes lignes du programme : la maison Prins subira un réaménagement et une rénovation thermique, mais restera occupée par les TSHM. La maison communale conservera son rural, mais l'extension actuelle sera détruite et une nouvelle sera construite. Le bâtiment

disposera d'un local des fêtes, au sous-sol, et d'un local pour le centre de loisirs de Veyrier avec un réfectoire, une cuisine et un local pour le Fil d'argent, au premier. Il y aura aussi une bibliothèque-médiathèque avec deux locaux pour les associations Bouillon de Lecture et la Mémoire de Veyrier. Le deuxième étage sera politique, avec une salle pour le Conseil municipal, une salle des commissions et d'autres locaux de réunions, notamment pour les caucus des partis politiques. Le nouveau bâtiment comportera 10 studios pour étudiants avec un espace commun, ainsi que deux surfaces commerciales au rez-de-chaussée, dont un tea-room. Une place centrale sera aménagée et l'espace de verdure à l'arrière sera revu avec un espace jeux pour enfants. Dans la phase d'étude, un effort important a été consenti pour réaliser des immeubles écologiquement vertueux, que cela soit pour le chauffage, la ventilation, le réemploi de matériaux, d'équipement ou le recours au béton de chanvre. Toutefois, ces points font encore l'objet de discussions. La maison Prins respectera le standard HPE rénovation et les autres bâtiments respecteront, quant à eux, le standard THPE 2000 watts. Bien que le projet ne soit pas entièrement fini, le Conseil administratif a tenu à ce que le crédit de construction, établi avec un degré de précision de plus ou moins 15%, soit présenté lors de cette législature, car les Conseillers municipaux ont suivi le projet au stade du concours et du crédit d'étude. Il souhaite pouvoir déposer une demande d'autorisation en mai 2025 pour commencer les travaux en mars 2026 et les achever en mars 2028. Le montant total prévu de l'ouvrage est de CHF 24'000'000. Sous déduction du montant d'étude, c'est donc un crédit de CHF 22'000'000 que le Conseil administratif demande au Conseil municipal. Il propose d'envoyer le projet à la commission des constructions où les différents aspects pourront être détaillés.

M. BALDIN déclare que le groupe Socialistes-Vert.e.s est heureux qu'il ait été décidé d'inclure des espaces communs partagés, pour ce projet qui comportera des logements pour étudiants, et salue la performance énergétique retenue pour les futurs bâtiments. Ils demandent s'il est envisagé de transmettre la propriété de ces logements à la Fondation immobilière de la ville de Veyrier (FIVV). Ils entrent en matière et proposent le renvoi en commission des constructions jointe à la commission des finances, sécurité et administration.

M. ZUFFEREY indique que les Vert'libéraux entrent en matière et demandent le renvoi aux commissions des constructions et des finances, sécurité et administration. Ce crédit lancera définitivement le dernier «grand» projet de cette législature.

M. BERNEY indique que le groupe Veyrier-Ensemble a pris connaissance du projet de délibération et de la demande du Conseil administratif pour l'ouverture d'un crédit de CHF 22'000'000. Ils sont satisfaits de voir ce projet d'équipement communal mixte se concrétiser, car il répond à des besoins concrets de la collectivité et s'inscrit dans sa vision du développement qui doit être mené à Veyrier : permettre aux associations d'effectuer leur travail dans de bonnes conditions et contribuer ainsi au vivre-ensemble, mais aussi ancrer l'esprit villageois autour d'une magnifique place et des petits commerces qui verront le jour. Ils se réjouissent de la dimension durable de ce projet et du réemploi de matériaux de construction. Il est inutile de dire combien il leur semble essentiel - pour ne pas dire existentiel - de préserver et protéger le magnifique cèdre et le magnolia qui constituent l'âme de ce lieu. Ils espèrent que tout sera fait pour bichonner ces deux témoins de la vie communale et invitent l'assemblée à entrer

en matière et à renvoyer le projet de délibération à la commission des constructions puis à celle des finances, sécurité et administration.

Mme MATTHEY déclare qu'à la lecture du programme de construction des bâtiments et d'aménagement des espaces extérieurs, le groupe PLR constate que des modifications, liées aux services de l'État, ont été entreprises. Le bâtiment de logements et de commerces a été réduit d'1m20, afin de préserver les arbres existants et deux studios estudiantins ont été supprimés. La maison Prins, destinée aux TSHM, attend l'approbation de la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), qui est en cours. Les exigences de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) ont conduit à modifier considérablement les choix paysagers faits par la commune. Bien que les grandes lignes du programme restent inchangées, ils proposent de renvoyer le projet à la commission des constructions en priorité. Dans le cas d'un vote majoritairement en faveur d'un renvoi dans les commissions des finances, sécurité et administration et des constructions, ils demandent une seule séance commune.

M. HUTZLI indique qu'il en aura fallu du temps, mais après des années de discussions, voici enfin arrivée la dernière ligne droite de la rénovation de l'ancienne salle communale : l'acceptation du crédit de construction. En 2014, une étude de faisabilité a été effectuée et donnait lieu à de nombreuses discussions, parfois animées. Il a fallu commencer par solutionner le problème du garage et de la station-service, nettoyer, raser et procéder à la dépollution du site, laquelle a eu un certain prix. Finalement, après de nombreuses tribulations, il y a eu la salle de Grand-Salève et il a fallu passer par plusieurs propositions de projets, en gardant en tête que ces surfaces seraient destinées à la vie associative et sociale de la commune. Après plus de 10 ans d'études et pas mal de prises de tête, ce beau projet est enfin arrivé. Le groupe Le Centre se réjouit de finir de peaufiner les détails en renvoyant cette proposition en commissions des constructions et des finances, sécurité et administration. Merci aux services de la commune et au Conseil administratif pour tout le travail effectué pour arriver à ce projet.

Mme DESARDOUIN annonce qu'elle est satisfaite de l'arrivée de ce projet qui a tout son sens à Veyrier. Elle entre en matière et demande le renvoi en commissions des constructions et des finances, sécurité et administration.

M. DUC rappelle que le Grand Conseil a doublé les subventions pour les rénovations énergétiques des bâtiments. Comme la maison Prins et l'ancienne salle communale sont concernées et que ces subventions sont conséquentes, il serait judicieux de s'informer sur celles que la commune pourrait toucher, afin de connaître le montant que la commune sera amenée à dépenser.

M. BARRO remarque qu'il s'agit d'un beau projet et que son programme est intéressant et nécessaire à la viabilité et pérennité de Veyrier. Néanmoins, les prix de construction sont de l'ordre de CHF 1'800 par m³ SIA, ce qui est plus cher qu'une villa, et 2,5 fois plus cher que des immeubles locatifs. Certes, ce n'est pas le même programme, mais puisque cela sera renvoyé en commission conjointe, ce sera l'occasion de s'informer sur les subventions. Investir CHF 1'800 par m³ pour des immeubles de taille relativement importante n'est pas rien et il convient d'être certain que cet argent est correctement investi. En tant qu'architecte, il n'a jamais construit à

ce prix, et bien qu'il y ait des exigences de l'État, leurs justifications donneront du poids pour voir jusqu'où la commune est capable de faire le «Swiss Finish» en matière de construction.

M. ROBERT répond que le Conseil administratif reviendra avec des indications plus précises que celles données lors de la séance sur la promenade des Cirses et qui ont mis certains mal à l'aise. Il précise tout de même que le bâtiment étudiant dispose d'une cuisine équipée et est meublé. De plus, le sous-sol est plus important que le bâtiment lui-même, puisqu'il servira également aux locaux techniques et au chauffage. Tous ces éléments, ainsi que les mesures à prendre pour sauvegarder les arbres, passablement coûteuses, seront fournis.

En réponse à M. BALDIN, **M. MARTIN** indique que la reprise des logements étudiants par la FIVV ne fait pas partie des objectifs du Conseil administratif, parce que le bâtiment contiendra des commerces et que les locations sont une façon de rémunérer les investissements de la commune.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité — 21 oui.

Le renvoi en commission des constructions est accepté par 18 oui, 2 abstentions et 1 non.

Le renvoi en commission des finances, sécurité et administration est refusé par 11 non, 7 oui et 3 abstentions.

b) Cession gratuite au domaine public communal d'une partie de la parcelle 4517, propriété de l'Etat de Genève, dans le cadre du projet de continuité du ch. des Beaux-Champs aux Grands Esserts. (prop. n°25.04)

M. ROBERT annonce que cette proposition de cession au domaine public concerne la deuxième partie du chemin des Beaux-Champs, allant du futur chemin des Esserts au chemin du Pacage. La première partie du chemin, allant de la route de Veyrier jusqu'au chemin des Esserts, est en cours de finalisation et est incluse dans le projet d'aménagement des espaces publics des Grands Esserts. Les différents propriétaires de la deuxième partie du chemin, la Caisse de Pension des employés de l'État (CPEG), l'Hospice général et l'État, ont la volonté de céder leurs droits. La commune pourrait donc devenir propriétaire de l'intégralité du chemin. Cette deuxième partie serait réservée à la mobilité douce, comme le chemin du Pacage. Si cela représente une opportunité pour la commune de gérer l'intégralité du chemin, cette acquisition n'a de sens que si Veyrier peut l'aménager correctement. Toutefois, cette portion de chemin est en zone agricole et répertoriée d'importance locale à l'inventaire des voies de communication historiques de la Suisse, inscrite au plan de site du Hameau de Vessy et bordée d'un alignement de noyers historiques à conserver. Cela pourrait donc ressembler à un cadeau empoisonné, si, *in fine*, Veyrier ne peut l'aménager. Avant d'accepter la cession, la commune devrait obtenir toutes les garanties nécessaires pour qu'elle puisse correctement aménager cette portion du chemin comme axe de mobilité douce. Le Conseil administratif propose aux Conseillers municipaux d'accepter cette cession et de lui donner mandat pour négocier et garantir que les

contraintes soient levées. Le but est d'obtenir une autorisation de construire pour le réaménagement du chemin.

M. BALDIN indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s partage la volonté du Conseil administratif de créer un axe de mobilité douce sur l'ensemble du chemin de Beaux-Champs et du chemin du Pacage. C'est un souhait qu'ils avaient exprimé en commission des Grands Esserts. Ils entrent donc en matière et demandent le vote immédiat.

M. KAPANCI annonce que le groupe Veyrier-Ensemble a étudié la proposition 25.04 concernant la cession gratuite par l'État d'une partie de la parcelle 4517 au domaine communal. Ce chemin se trouvant en zone agricole, plusieurs conditions restrictives pourraient empêcher la commune d'effectuer des travaux sur cette parcelle qui sera dévolue à la mobilité douce. Avant d'accepter cette cession, le Conseil administratif devra négocier avec l'État, afin de supprimer les différentes conditions restrictives qui pourraient l'empêcher d'effectuer ce projet. En effet, la commune ne voudrait pas se retrouver avec un terrain qu'il faudrait entretenir et aménager à des coûts très élevés. Pour ces raisons, ils entrent en matière et demandent le vote immédiat.

M. MONNAT indique que le groupe PLR a pris connaissance de la proposition du Conseil administratif et de l'excellent exposé des faits auquel ils n'ont rien à ajouter si ce n'est pour souligner l'importance des négociations avec l'État, afin de ne pas être bloqué dans l'aménagement de ce bout de chemin. En être directement propriétaire permettra de l'inclure dans un circuit de mobilité douce reliant le Plateau de Vessy avec le Bout-du-Monde et de gérer directement les incivilités, comme le parage ou le dépôt de déchets sauvages, qui y ont été observées dernièrement. Comme l'État est demandeur, la négociation devrait être facilitée. Ils entrent en matière et proposent le vote immédiat.

Mme DESARDOUIN indique que l'exposé des motifs explique bien la modalité fonctionnelle de la parcelle précitée, d'autant plus qu'elle est prévue dans les PLQ Ferme, Maison de Vessy et Beaux-Champs. Elle se dit particulièrement intéressée par l'ambition des infrastructures de mobilité douce dans le périmètre des Grands Esserts, car c'est l'une des plus grandes faiblesses de Veyrier. Actuellement, les chemins des Rasses, du Bois-Gourmand et de Grand-Donzel représentent le seul axe de mobilité douce. Comme cet axe sera repensé, les incivilités de certains automobilistes augmenteront. Il ne faut pas mettre un frein à tout ce qui touche au développement des Grands Esserts et c'est pourquoi elle entre en matière et demande le vote immédiat.

M. MÜLLER annonce que le chemin des Beaux-Champs est répertorié à l'inventaire des voies de communication historiques de la Suisse. Au vu des contraintes qui en découlent, Veyrier fait bien d'accepter cette cession gratuite avec réserve. Comme il y a peu d'intérêt à débattre de ce sujet en commission et comme le Conseil municipal a confiance en son Conseil administratif, le groupe Le Centre propose l'entrée en matière et le vote immédiat.

Mme GAUTROT indique que les Vert'libéraux acceptent cette cession gratuite ainsi que son vote immédiat et espèrent que la négociation avec l'État sera bénéfique pour la commune. La possibilité d'offrir un parcours pour le vélo est une bonne nouvelle.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité — 21 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité — 21 oui.

La présidente donne lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est accepté à l'unanimité — 21 oui.

**c) Remplacement de l'éclairage du stade de football de Veyrier-village
(prop. n°25.05)**

Mme TAGLIABUE indique que cette proposition s'inscrit dans la politique d'efficience énergétique développée par le Conseil administratif tout au long de cette législature. En effet, il s'agit de travaux similaires à ceux réalisés, l'année précédente, au stade de Grand-Donzel. Un changement des installations actuelles par des LED sera effectué et couplé à un système de contrôle à distance. Les mâts semblent être en bon état, mais les systèmes d'abaissement des projecteurs, condamnés en 2015, devront être réhabilités car ils sont indispensables pour faciliter le changement d'ampoules et permettront d'éviter de louer une nacelle spéciale pour ce type d'intervention. Ces travaux devraient diminuer la consommation d'électricité actuelle de plus de la moitié. Le Conseil administratif demande donc qu'un crédit de CHF 150'000 lui soit ouvert, afin de mener cette réalisation à bien.

M. BERNEY annonce que le remplacement de l'éclairage au stade de Veyrier-Village coche toutes les cases d'une action qui fait sens et pour laquelle cette assemblée devrait s'engager favorablement. Il permettra de concrétiser leurs ambitions climatiques avec la réduction de la consommation de plus de 50% et de maintenir un équipement qui profite à un grand nombre de personnes, dont beaucoup de communiers. Pour ces raisons, le groupe Veyrier-Ensemble demande l'entrée en matière et le vote immédiat.

Mme DESARDOUIN remarque que ce projet apportera une économie d'énergie et une amélioration de la qualité énergétique. Elle entre donc en matière et demande le vote immédiat.

M. HUTZLI annonce que, dans la continuité de la recherche des économies d'énergie et du label Cité de l'Energie, le Conseil administratif propose un projet de remplacement de l'éclairage du terrain de football de Veyrier-Village. Ce renouvellement permettra à Veyrier de diminuer les coûts de maintenance et de baisser la consommation d'électricité de plus de 50 %. Au vu de la proposition, complète et détaillée, le groupe Le Centre propose l'entrée en matière et le vote immédiat.

M. BUCHWALDER déclare que le groupe PLR se réjouit de la proposition du Conseil administratif pour le nouvel éclairage qui permettra d'effectuer des économies d'énergie importantes et d'avoir un éclairage plus précis et de meilleure qualité, notamment pour les riverains. Il convient de noter que cette installation permet trois niveaux d'éclairage : 200 lux, 120 lux et 80 lux. Il souhaite également aborder la question des règles d'utilisation de ce nouvel équipement. L'éclairage des stades de

football est réglé par les directives de l'ASF sur la construction et l'entretien des installations de football. Ces directives ont été récemment modifiées et tiennent compte de l'éclairage nécessaire suivant le niveau de jeu, des impératifs d'économie d'énergie, de la protection des riverains et de la protection de l'environnement face à la pollution lumineuse. Selon ces directives, 200 lux sont nécessaires aux matchs de 1^{ère} ligue, 120 lux pour les matchs de 2^{ème} ligue et 80 lux pour les entraînements. Comme c'est le cas pour d'autres infrastructures, la livraison de ce nouvel éclairage devrait être doublée d'une convention avec le FC Veyrier Sports pour garantir que le bon interrupteur soit enclenché suivant le niveau de jeu. Cela offrira un éclairage de qualité, permettra de réduire la pollution lumineuse et de mieux protéger l'environnement ainsi que les riverains. Ils entrent en matière et demandent le vote immédiat.

M. ZUFFEREY déclare que, puisque les motifs de ce remplacement de l'éclairage du stade de football sont clairs et justifiés, les Vert'libéraux entrent en matière et demandent le vote immédiat.

M. MESOT indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s est satisfait de ce projet favorable à l'environnement. De plus, le stade est significatif pour la vie du village. Ils entrent donc en matière et demandent le vote immédiat.

M. ROBERT ajoute que l'éclairage des stades de football doit être validé par l'ASF, ce qui signifie que des évaluations sont préalablement effectuées et que des contrôles seront faits après, afin de valider l'installation. De plus, tous les travaux seront entrepris par des entreprises reconnues pour cela. Il y a donc un cadre de respect des exigences techniques important et l'ASF met des règles, non seulement pour que le terrain soit bien éclairé, mais aussi pour que les nuisances autour du terrain soient les plus faibles possibles. En revanche, il n'y a pas de règles absolues dans la réalisation des puissances d'éclairage, car cela dépendra de la hauteur des mâts existants. Le terrain de Veyrier a quatre mâts, tandis que d'autres terrains en disposent de six, et cela change également les exigences d'éclairage. Tout sera fait dans l'ordre avec des entreprises compétentes pour, il l'espère, l'été prochain.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité — 21 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité — 21 oui.

La présidente donne lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est accepté par 20 oui et 1 abstention.

6. Propositions des Conseillers municipaux.

a) Pour un aménagement provisoire de la parcelle 5209. (prop. n°25.06)

M. LUISIER indique qu'en 2016, le groupe Veyrier-Ensemble déposait un postulat pour l'aménagement de la parcelle 5209 demandant de préserver cette parcelle de toute construction de logements et de la réserver aux besoins communaux. Neuf ans plus tard, une étape est franchie. Même si celle-ci est provisoire, les choses bougent et ils s'en félicitent. La proposition soumise ce soir a été faite par le groupe de travail ad-

hoc de la commission des constructions, composé de MM. JOUSSON, MESOT et PAUTEX. Le projet soumis a tenu compte des diverses remarques formulées en commission, abandonne certains aménagements jugés inutiles, pour ne conserver que l'essentiel et diminuer ainsi significativement les coûts. Le coût total est donc passé de CHF 128'679.15 à CHF 100'000 TTC. L'abandon de la fontaine Ecopotable se justifie, car le coût de son installation était trop élevé et il est actuellement possible de s'approvisionner en eau, quelques mètres plus loin, près de la buvette du football. Le projet s'appuie sur un chemin tracé par le passage des gens et ce cheminement sera agrémenté de massifs floraux. Il faut également relever que les activités susceptibles de générer davantage de bruit sont proches du terrain de football et ne devraient donc pas perturber le voisinage direct. Si ce projet convient à la majorité de cette assemblée, il pourrait être déposé fin mars, pour que les travaux puissent débuter en juin et que les installations soient mises à la disposition des utilisateurs pour l'été. Le groupe Veyrier-Ensemble, tout en remerciant les commissaires pour leur précieuse contribution, propose donc l'entrée en matière et le vote immédiat.

M. PAUTEX informe que le groupe PLR a étudié avec attention cette proposition d'aménagement provisoire de la parcelle 5209. Les avis au sein du groupe se sont montrés pour le moins partagés. Même s'ils ont réussi à diminuer la facture de ce projet en limitant les infrastructures au strict minimum, la dépense de CHF 100'000 pour un aménagement éphémère peut encore sembler importante. Toutefois, il faut prendre en compte le fait que les infrastructures seront réutilisables, lorsqu'un projet concret sera proposé sur cette parcelle. De ce fait, l'impact financier peut être considéré comme marginal, mais non négligeable. Il faut également prendre en compte la notion de nuisance et l'ajout potentiel d'autres infrastructures légères, en cas d'engouement de la population pour cette nouvelle place de loisirs. Dans les deux cas, une évaluation devra être faite après un an, afin de vérifier le bienfondé de cet aménagement et en tirer les conséquences. Ils entrent en matière et proposent le vote immédiat. À titre personnel, il était très sceptique sur ce projet, mais force est de constater que ce terrain vague, en bordure du village, n'est pas esthétique et qu'essayer d'en faire quelque chose à moindre coût au bénéfice des Veyrites mérite que l'on se lance. Néanmoins, restons vigilant sur l'utilisation qui en sera faite.

Mme GAUTROT annonce qu'après avoir étudié la proposition du groupe de travail représenté par trois commissaires de trois groupes politiques de l'hémicycle, les Vert'libéraux estiment que dépenser CHF 100'000 pour un projet provisoire n'est pas la bonne façon de dépenser l'argent des contribuables veyrites. L'idée est bonne, mais ils trouvent qu'investir dans un projet dont la durée de vie pourrait être courte est choquant. Ils refusent donc cette proposition. Il est certain que la commune a besoin d'infrastructures et cela pourrait être rapidement avancé par la nouvelle législature.

M. HUTZLI répond que le matériel ne sera pas investi à perte, puisqu'il sera réutilisé ailleurs que sur la 5209, quand celle-ci aura un projet définitif. Il indique qu'il s'agit encore d'un sujet qui aura fait suer durant cette législature, mais qui trouvera, ils l'espèrent, une issue qui devrait satisfaire tout le monde. Ce dossier aura joué au ping-pong jusqu'à la fin, entre le Conseil administratif et le Conseil municipal, mais il ne sera pas possible d'y jouer, au ping-pong, cet été sur cet emplacement, car les deux tables, l'un des terrains de pétanque et le point d'eau ont été retirés du projet. Le groupe de travail de la dernière chance a concocté une proposition qui semble viable et utile pour

les habitants de la commune. Néanmoins, il conviendrait d'ajouter des panneaux, afin de signaler aux propriétaires de chien que ce ne sont plus des toilettes pour chiens. En attendant le projet définitif qui devrait voir le jour dans quelques années, le groupe Le Centre propose également le vote immédiat de cette délibération, pour que ce terrain soit utilisable dès les beaux jours.

M. MESOT indique que ce projet est le fruit du compromis et est satisfaisant, car il permettra à cette parcelle de mieux vivre. C'était un exercice intéressant, car lorsqu'un grand nombre de personnes se penchent sur un projet, cela crée des tensions. Ainsi, cette commission ad hoc à trois a permis d'ouvrir la discussion dans le respect des propos des uns et des autres. En revanche, il lui a semblé étrange qu'on lui demande combien de bancs devront être installés, car selon lui, cela revient à l'exécutif et non pas au délibératif, qui lui, donne des directions aux professionnels compétents. Afin d'avancer sur ce projet et de permettre aux habitants d'en profiter, le groupe Socialistes-Verts demande le vote immédiat. Ils invitent les membres de ce Conseil à prendre la ligne de bus 41 et à passer devant le parc Stagni, pour lequel la commune de Chêne-Bougeries n'a pas hésité à investir, afin que la population puisse en profiter. Voilà un vrai parc public bien entretenu et proposant des aménagements intéressants.

Mme DESARDOUIN se dit dubitative quant à l'utilité de ce projet remanié et le mieux serait d'y mettre fin. Cap sur un aménagement définitif dans quelques années, pour le projet initial. D'ailleurs, tous ces aménagements provisoires demandés par le projet de motion existent déjà à Tricouni, à 500 mètres. De ce point de vue, l'impatience des Veyrites ne peut leur être reprochée, car ils savent que l'efficacité de tout bon projet réside dans le temps. Pour sa part, elle ne voit pas la nécessité d'intégrer un autre projet remanié qui entraînerait un gaspillage de CHF 100'000. De plus, elle reste perplexe quant au choix des trois membres de la sous-commission qui ne lui semble pas démocratique, puisqu'il y a cinq partis politiques. Elle demande s'il n'y aurait pas dû y avoir cinq membres pour que cela soit équitable. N'étant pas convaincue de la nécessité d'un tel projet, elle votera non.

M. LUISIER répond à Mmes GAUTROT et DESARDOUIN et indique que chacun tente de penser aux Veyrites et à leur bien-être. Cette parcelle est actuellement un champ qui sert aux chiens et qu'ils ont pensé aux gens. Ces CHF 100'000 ne sont pas gaspillés, car tout le matériel pourra être réutilisé aux Grands Esserts et dans les parcs de la commune.

M. BARRO rappelle que chacun, ici, a voté les vestiaires provisoires du football qui représentent deux ans de construction. Il faut donc savoir faire des choix et M. LUISIER a rappelé que la commune pourra récupérer cet équipement. C'est un ballon d'essai. Les Conseillers municipaux ont pour rôle de faire des propositions à la population. De plus, il a été possible de faire CHF 100'000 d'économie sur l'équipement de la maison communale où il sera possible d'installer une partie de l'équipement de la parcelle 5209. Il s'agit donc plus d'un investissement et de quelques dépenses, mais il rappelle que CHF 30'000 de frais d'entretien de cette parcelle sont, de toute façon, nécessaires. L'objectif est que cette parcelle soit vivante et que ce soit l'occasion pour la population de voir que quelque chose s'y passe. La prochaine étape sera un PLQ ou un réel projet. S'agissant du choix de proposer une délégation, il est l'auteur et a été soutenu par la commission. Comme l'a souligné M. MESOT, plus il y

a de monde sur un projet, plus le projet est médiocre. Il faut donc un groupe resserré et le choix s'est porté sur trois collègues. Ne les ayant pas proposés, il est tout à fait à l'aise pour dire que cette représentation lui semble équilibrée, non en termes d'orientation politique, mais en termes de préoccupation. Il y avait un homme de terrain, travailleur social, un ancien président de club sportif et un architecte qui a travaillé sur des aménagements extérieurs dans d'autres communes. Il s'agissait donc d'une représentation technique, pratique et fondée sur le bon sens. Il trouve donc la manifestation de ces deux oppositions regrettables, mais se réjouit de l'autre unanimité autour de ce projet. Bien qu'il ne soit pas fait pour durer, il convient de soutenir ce projet pour le bien de la population.

M. MESOT remarque que le propos selon lequel la sous-commission ne représentait pas tous les partis lui paraît tendancieux. La commission a tenté de trouver une solution au moyen d'une commission ad hoc. Si les Vert'libéraux étaient présents à la séance lors de laquelle cela a été décidé, ils auraient pu demander d'en faire partie. Il lui semble donc malhonnête de dire, par la suite, que tous les partis auraient dû être représentés dans la discussion de ce projet.

Mme GAUTROT répond que, lorsqu'il est question de dépenser l'argent des contribuables en ayant le futur comme objectif, il convient également de réfléchir au fait que la législature changera bientôt. La commune ayant besoin d'infrastructures, il convient de penser à des choses qui pourront s'inscrire dans la durée. La nouvelle législature pourra faire avancer un projet pour ce terrain et les Veyrites ont besoin d'infrastructures plus efficaces. Elle ne pense pas que la proposition présentée ce soir soit nécessaire et refuse de dépenser CHF 100'000 pour des aménagements provisoires.

Mme TAGLIABUE ajoute un élément qui échappe peut-être à Mme GAUTROT. Dans un an, le Centre de loisirs de Veyrier ne pourra plus être dans l'ancienne salle communale. Il va donc falloir trouver des solutions pour les centres aérés et pour les mercredis des mêmes qui aujourd'hui utilisent l'entièreté de la salle communale. Or, il n'y a pas une infinité d'alternatives au niveau de la commune. Une solution sera l'utilisation du restaurant de l'école de Grand-Salève pour les mercredis et pour les centres aérés. Cette parcelle légèrement transformée offrira donc un lieu très agréable pour de nombreux enfants qui participent aux centres aérés de Veyrier, Vessy et Pinchat. Elle pense donc que l'idée n'est pas si mauvaise que cela.

Mme DESARDOUIN remarque qu'elle ne fait que poser une question, puisqu'elle n'est pas en commission et ignore comment cela s'est déroulé. Elle est satisfaite de la réponse qu'elle a obtenue.

M. MARTIN rappelle que le projet montre un chiffre de CHF 100'000. Or, cela représente CHF 70'000 d'investissement en matériel et CHF 30'000 pour un entretien qui doit, de toute façon, avoir lieu. Il ne s'agit donc pas d'un vrai projet d'investissement de CHF 100'000, mais d'un investissement en matériel de CHF 70'000, ainsi que de l'entretien effectué par les services de l'administration.

L'entrée en matière est acceptée par 19 oui et 2 non.

Le vote immédiat est accepté par 18 oui et 3 non.

La présidente donne lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est accepté par 17 oui et 4 non.

7. Questions et divers.

Mme BESSAT-MACCHI indique que comme chaque année, elle se fait la voix des femmes à la suite de la journée du 8 mars, journée internationale du droit des Femmes. Faut-il rappeler que celles-ci représentent 50% de la population. La situation géopolitique mondiale actuelle et les discours tenus par certains dirigeants valorisent et entretiennent une image supérieure de l'homme et atteignent les droits des femmes, entre autres, sur leur propre corps. Dans de nombreux pays, les femmes et les filles n'ont accès ni à l'éducation, ni aux mêmes soins que les hommes. Il est regrettable que les petites avancées faites ces dernières années soient mises à mal par un esprit délétère magnifiant le pouvoir masculin. Il ne faut pas se reposer sur nos lauriers. En Suisse, huit féminicides ont eu lieu depuis le début de l'année. Des femmes sont régulièrement agressées verbalement, psychologiquement et physiquement. Les inégalités salariales perdurent. Selon le dernier rapport suisse sur les égalités salariales, les femmes gagnent 18% de moins que les hommes. Nous avons toutes et tous un rôle à jouer ; les femmes en portant plainte systématiquement et en dénonçant des situations inacceptables et les hommes en soutenant leurs amies ou collègues féminines dans leurs démarches et en faisant remarquer à leurs homologues masculins qu'ils dépassent les bornes. La question qu'il faut se poser est la suivante : «Aurais-je dit ou fait cela si ça avait été un homme ou si ma sœur avait été concernée ?». Les réponses comme «on n'ose plus prendre l'ascenseur seul avec une femme» sont absurdes. Il est évident que si chacun a un comportement civilisé, la question ne se pose pas. Nous rencontrons très fréquemment des situations inacceptables et notre rôle collectif est de les dénoncer ou de les désamorcer pour que nos fils soient les hommes respectueux de demain.

Mme DESARDOUIN fait également un clin d'œil à la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars qui vient de s'achever, marquée une fois de plus par des mobilisations, des célébrations et des revendications à travers le monde. Cet événement annuel, qui met en lumière les luttes pour l'égalité des sexes, a été l'occasion de rappeler les avancées réalisées, mais aussi les nombreux défis qui persistent, qu'il s'agisse de l'écart salarial, des violences sexistes ou de la sous-représentation des femmes dans de nombreux secteurs. Cette année, l'accent a été mis sur le droit, l'égalité et l'autonomisation. À Copenhague, en 1910, Clara Zetkin propose, pour la première fois, d'organiser une Journée internationale des femmes, afin de militer pour le droit de vote et l'égalité entre les sexes. Partout, des marches, des conférences et des campagnes de sensibilisation ont eu lieu pour réaffirmer l'importance de l'égalité des droits et du respect de la dignité des femmes. Au-delà du symbole du 8 mars, cette journée rappelle que la lutte pour les droits des femmes doit se poursuivre tout au long de l'année, à travers des actions concrètes et des engagements durables. Pourtant, en 2025 encore, nous devons nous justifier, voir nous culpabiliser d'être nées femmes. Certains pays patriarcaux s'adonnent corps et âmes pour rendre leur vie inexistante. Elles ont été privées d'éducation, un élément

fondamental, afin de freiner leur émancipation. Elles sont tout simplement domestiquées, emprisonnées par leur mari dans des maisons sans fenêtres, une forme d'isoloir. Même pour respirer, elles doivent avoir la permission de leur fils, leur mari ou leur père. Ils les enferment dans une boîte de conserve pour satisfaire leurs égos surdimensionnés. Elles sont conditionnées pour procréer. Lorsqu'elles mettent au monde une fille, elles sont punies. Entre autres, partout dans le monde, les violences conjugales font rage. En Suisse, au début de cette année, huit femmes sont décédées des suites de violences conjugales. L'inégalité salariale reste un fléau, l'accès aux postes à responsabilité est limité, l'avortement reste encore tabou dans la plupart des pays, pour ne citer que cela, car la liste est longue. Ce qui est rassurant, dans ces moments de détresse, de préoccupations et d'anxiété, c'est que certaines femmes continuent à se battre pour leurs droits. Vous conviendrez qu'autour de nous, ici présentes, existent des femmes inclusives, fortes et libres qui s'adonnent à défendre avec conviction des idées et des valeurs pour des causes nobles. Elles illustrent la sécurité, le centre inaltérable de l'être, le feu permanent en tant que continuité de la vie et une forme de stabilité qui survit à tout. Il faut reconnaître notre faiblesse pour la transformer en force : c'est, le plus souvent, notre manque de solidarité entre nous qui va à l'encontre de l'évolution du système. Si nous arrivons à élucider ce problème, nous deviendrons maîtresses de nous-même. Mesdames et Messieurs, ce n'est pas un combat entre homme et femme, mais une lutte que nous devons mener en toute objectivité et ténacité. Ce travail solidaire a déjà commencé, mais n'est pas assez. Il faut se faire violence pour éclairer et encadrer nos enfants par l'éducation et l'information. Dans le cas contraire, nous risquerions de continuer à créer des petits hommes antisociaux.

M. MONNAT remercie la présidente pour l'organisation de la journée à la ferme Chavaz. Le groupe PLR y était, bien qu'il n'y ait pas eu de photographies publiées sur les réseaux sociaux. En effet, ils sont restés assez longtemps pour que les gens remarquent leur présence. Il indique par ailleurs que leur groupe a, comme vous tous, été particulièrement présent dans les rues de la commune ces dernières semaines et y a rencontré de nombreux communiers, pour la plupart heureux d'habiter à Veyrier et satisfaits du travail qui a été fait par les autorités ces dernières années. Lors de ces rencontres, l'écoute et la discussion avec les électeurs ont été privilégiées plutôt que de les assaillir - certains ont parlé d'avoir été quasi-agressés - pour récolter des signatures, que ce soit pour une pétition ou un référendum. Lors de ces échanges fort intéressants, quelques points sont ressortis. Un Veyrite de naissance a parlé, avec nostalgie, du Veyrier à 5'000 habitants. Une époque, selon lui, lors de laquelle deux cantonniers et leur balai suffisaient à entretenir les rues et chemins de notre commune, tandis qu'aujourd'hui, une brigade d'employés et leurs balayeuses n'arrivent pas à produire le même résultat. C'est certainement le résultat du syndrome du "c'était mieux avant". Néanmoins, vu le nombre de chantiers sur la commune, la voirie porte-t-elle une attention particulière au nettoyage des axes dans la proximité immédiate desdits chantiers ? Ensuite, il y a, au milieu du hameau de Sierne, l'école privée Athéna. La plupart des élèves s'y rendent en bus et montent jusqu'à leur école en empruntant un chemin depuis l'arrêt du Pont de Sierne, chemin interdit à la circulation. Malheureusement, de nombreux pendulaires semblent l'emprunter, aux heures de pointe, pour couper le goulet du rond-point. Avant qu'un enfant ne se fasse renverser, serait-il possible d'assurer, certains matins, une présence de la police municipale pour contrôler les passages ? Finalement, le nouveau rond-point du Stand de tir semble améliorer la fluidité du trafic sur la route de Veyrier : des bus plus ponctuels et moins

de temps d'attente pour tous les utilisateurs. Il semble toutefois y avoir des problèmes de sécurité. Un piéton y a été renversé, dernièrement. À court terme, est-il possible de sécuriser le rond-point et, à plus long terme, serait-il possible de parler à l'OCT pour garder le rond-point en lieu et place des feux et aménager, pour le BHNS, des feux qui ne s'enclenchent qu'au passage des trams, comme le long de la route des Acacias, pour fluidifier le trafic des transports en commun. Nous aurions ainsi le meilleur des deux mondes.

Concernant le chemin de Sierne, **M. MARTIN** répond que la Police municipale y est présente quelquefois, mais il lui demandera de s'y rendre plus souvent. Il est vrai que la circulation dans Sierne est autorisée, mais seul le chemin descendant est considéré comme «bordiers autorisés» et les pendulaires ne devraient pas l'utiliser. Concernant la sécurité, le Conseil administratif a très rapidement été informé de l'accident qui a eu lieu au carrefour du Stand de tir. L'ingénieur a tout de suite été contacté, concernant cette route cantonale, pour définir les améliorations à mener, notamment par rapport à la sécurisation du passage piétons, signalé par des panneaux. La police cantonale a été alertée, pour faire des tests de sécurité sur ce rond-point.

Mme GAUTROT revient sur sa question concernant le panneau d'informations officiel situé entre le chemin Sur-Rang et l'avenue de Crevin et demande s'il sera remis. Aujourd'hui, les personnes de cette partie de la commune qui souhaitent s'informer doivent marcher jusqu'à l'école de Pinchat où se trouvent deux panneaux d'information. Cela n'est pas facile pour les aînés qui ont de la peine à se déplacer.

M. ROBERT répond avoir omis de se renseigner auprès de M. ZUBER. Il avait été décidé, dans un premier temps, de ne pas remettre le panneau d'information, car il était très peu consulté en raison de sa position. Néanmoins, il en rediscutera avec lui et apportera une réponse à Mme GAUTROT.

Mme MATTHEY remarque que, depuis quelques jours, le sol tremble aux alentours du chemin des Marais. Se pose donc la question des autorisations relatives à la géothermie dans la commune. Elle demande quelles sont les démarches à entreprendre et auprès de qui il convient de s'adresser. Elle s'enquiert également de la nappe phréatique, de son emplacement exact et de sa profondeur, puisqu'il est interdit de la traverser. Ce sujet pourra être traité par la nouvelle législature.

M. ROBERT répond que la nappe est identifiée et que des tests sont souvent effectués, mais il ne croit pas que l'État ait pris de décision concernant une installation de géothermie. Il rappelle que des tests avaient été effectués sur l'ensemble de la commune. Ceux-ci montraient qu'il était intéressant de faire de la géothermie profonde sur un axe allant de Troinex au Salève, en passant par Veyrier. Or, la commune n'a pas été informée de développements à ce propos. Il se renseignera et reviendra, lors de la prochaine séance.

M. MESOT remercie la présidente pour la proposition de stand à la ferme Chavaz et remarque qu'une habitante de la commune a découvert que Meyrin avait acheté un radar mobile à CHF 30'000. M. HUTZLI l'a informé que la Police municipale pourrait l'utiliser si elle est formée à cela. Il demande s'il serait possible d'acheter ce radar avec une autre commune. Sa deuxième question porte sur les tables de ping-pong du préau qui étaient posées vers le terrain de basketball et que de nombreux enfants utilisaient

lors des récréations. Il demande si quelque chose est prévu sur cet espace où se trouvaient les containers et s'il serait possible d'y réinstaller les tables de ping-pong.

M. MARTIN répond qu'une enquête est menée pour savoir comment la commune pourrait éventuellement acheter un radar et étudier les contraintes en termes de formation et d'autorisations. Il remarque, néanmoins, que le radar fonctionne sur les 30km/h, mais pas sur les 20km/h. Il reviendra avec une étude complète.

Si le radar mobile est acquis, **M. HUTZLI** remarque qu'il conviendrait de mettre le chemin Jules-Edouard-Gottret à 30km/h.

M. LUISIER remarque que le radar mobile ne pourra être utilisé que sur les routes et chemins communaux, ce qui limite son usage.

Concernant les tables de ping-pong, **Mme TAGLIABUE** comprend la remarque de M. MESOT, mais en raison du processus dans lequel la commune se trouve avec l'APCV et la démarche participative liée à la végétalisation de ce préau, elle pense qu'il vaut mieux laisser les choses telles qu'elles sont. Néanmoins, selon le projet de la commune, il était prévu de dégrapper le bitume et de créer un espace en terre avec une arche végétalisée. Ils verront comment remettre une table de ping-pong dans ce lieu qui sera repensé.

La séance est levée à 21h10.

La secrétaire générale

Pascale Lipawsky

La secrétaire
du Conseil municipal

Maude Bessat-Macchi

La présidente
du Conseil municipal

Anne Batardon-Chavaz